

Université du Temps Libre d'Anglet

8^{ème} CONCOURS PHOTO

International et Intergénérationnel

1/ L'UTLA organise son 8ème concours photo ouvert à tous les photographes amateurs et aux clubs photos, adhérents UTLA ou non, sur le thème :

«Portes, Fenêtres, Balcons, Escaliers»

2/ Dans le cadre de jumelages culturels et de rencontres intergénérationnelles, ce concours compte 3 catégories : une « Catégorie France », une « Catégorie Etrangère » et une « Catégorie Jeunes (- 18 ans) ».

3/ Chaque participant dépose ou envoie un ou plusieurs dossiers de participation comprenant 2 photos différentes format 20X30 ou format 20X20, noir et blanc ou couleur, sur papier mat ou brillant, pour le 12 février 2016 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi) au secrétariat de l'UTLA, 24 avenue de l'Adour, 64600 Anglet en complétant le bulletin d'inscription ci-dessous.

4/ Chaque tirage devra obligatoirement porter les noms, prénoms, numéro de téléphone, adresse mail du concurrent ainsi que le titre de la photo (facultatif) inscrits sur une étiquette au verso.

5/ Pour chaque dossier de 2 clichés, une participation est demandée pour frais d'organisation : 3€ pour les adhérents UTLA et 5€ pour les non adhérents.

6/ Toutes les photos seront présentées lors d'une exposition du 1er au 4 mars 2016 à la Maison pour Tous d'Anglet. Vernissage et Remise des Prix : mardi 1er mars 2016 à 18h00.

7/ Le jury, composé de professionnels de la photographie, de l'art et des médias, s'appuiera pour son choix sur les critères suivants : qualité du tirage, composition, impact visuel, technique, respect du thème.....

Suite au dos ➡➡➡➡

Bulletin d'inscription à retourner **pour le 12/02/16 (dernier délai)**

UTLA, 24 Avenue de l'Adour, 64600 Anglet

Nom : Prénom : 3€ 5€

Téléphone : Courriel :

Réservé UTLA : Catégorie : Photographies N° -

8/ Les prix :

Plusieurs prix seront attribués dans chaque catégorie, dont :

- Prix de l'UTLA : récompense de la meilleure image en Noir et Blanc
- Prix de la Ville d'Anglet : récompense de la meilleure image de la « Catégorie Etrangère »
- Prix du Comité des Fêtes d'Anglet : récompense de la meilleure image de la « Catégorie Jeunes (- 18 ans)»
- Prix du Conseil Général : récompense de la meilleure image de la « Catégorie France »
- Prix du Jury : à l'appréciation du jury

9/ Les participants autorisent par avance l'UTLA à utiliser librement les photographies et à publier leurs noms sur le site Internet www.utlanglet.fr mais aussi à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées soit au présent concours soit à d'autres événements, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Les participants pourront récupérer leurs clichés à l'UTLA à partir du 7 mars 2016.

10/ La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

11/ Conformément à la Loi de 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au présent jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait aux informations nominatives les concernant, auprès du destinataire de ces informations UTLA, 24 avenue de l'Adour, Anglet.

12/ L'UTLA ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envoi des photographies ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit. L'UTLA se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

